

Le point sur les mesures agro-environnementales en 2016



Prairie bocagère à Béard

La demande des exploitants a encore été forte cette année, démontrant leur intérêt pour ce dispositif favorisant des **pratiques extensives**, adaptées au territoire et bénéfiques aux habitats et espèces d'intérêt européen. **16 exploitants** ont ainsi souhaité renouveler l'engagement de parcelles arrivant en fin de contrat (MAEt de 2011) ou de nouvelles surfaces, pour un total de près de **700 ha**. Et ce, malgré les incertitudes liées aux retards d'instruction et de paiements des dossiers 2015. Après l'annonce d'une réduction drastique des enveloppes pour la région Bourgogne - Franche - Comté, l'année s'est terminée avec l'assurance que la majorité,



Piloselle de la Loire, espèce inféodée aux pelouses pionnières du val

si ce n'est **la totalité, des demandes** pourront être retenues lors des instructions, grâce à une rallonge du ministère de l'agriculture. Les arbitrages budgétaires intermédiaires ainsi que le retard des versements des aides ont néanmoins entamé la motivation des exploitants, conduisant certains à renoncer aux mesures d'abord envisagées. 2017 ne sera pas une nouvelle année d'engagement, mais devrait permettre d'affiner la demande et d'étudier de près l'efficacité de ces mesures, notamment pour la préservation des pelouses sèches remarquables de ce tronçon de Loire.

L'**objectif** est de pouvoir rouvrir le territoire pour un **nouveau projet agro - environnemental en 2018**.

Pour en savoir plus



Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne - Antenne nivernaise

Site : www.cen-bourgogne.fr

Contact : Marie Leblanc (chargée de mission Natura 2000)
11 bis rue Ferdinand Gambon - 58 150 Pouilly-sur-Loire
Tél. 03 86 39 31 34 / 07 50 12 31 03 / marie.leblanc@cen-bourgogne.fr



Direction Départementale des Territoires - Nièvre

Site : www.nievre.gouv.fr/natura-2000-r360.html

Service Eau Forêt Biodiversité
2 rue des Pâtis - BP 30069 - 58020 Nevers Cedex / Tel. 03 86 71 52 91



Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Bourgogne - Franche - Comté

Site : www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r1562.html

TEMIS - Technopole Microtechnique et Scientifique
17E rue Alain Savary - CS 31269 - 25005 Besançon cedex
Tél. 03 81 21 67 00

Les sites Natura 2000 de la vallée de la Loire entre Imphy et Decize sont maintenant dotés d'un site internet !

www.loire-imphydecize-natura2000.fr

N'hésitez pas à y faire un tour, pour tout savoir du réseau Natura 2000 et de nos sites, et connaître les dernières actualités.

Réalisation : Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

Impression : S'Print - Mars 2017 - 700 exemplaires

Photos et illustration : A. Patrigeon - CEN Centre Val de Loire, M. Leblanc - CEN Bourgogne, LOGRAMI

N° ISSN : en cours

Avec le soutien financier de :



avec le Fonds européen de développement régional (FEDER)

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE



Vallée de la Loire entre Imphy et Decize

FR 2600966 - FR 2612010

Gazette d'information Natura 2000

Numéro 3

Édito

Le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne (CENB), sous la maîtrise d'ouvrage du Pays Nevers Sud Nivernais jusqu'en 2015, puis de l'État (maître d'ouvrage en substitution aux collectivités locales), anime les **sites Natura 2000 « Vallée de la Loire entre Imphy et Decize »** depuis 5 ans.

Le monde agricole a fait preuve de dynamisme et de motivation, avec de **nombreux exploitants** engagés dans des **mesures agro-environnementales** sur ce territoire rural. Cet engagement volontaire permet de concourir aux objectifs de la directive, en particulier pour la conservation du bocage et des oiseaux inféodés, ainsi que des habitats de pelouses. Ces actions mettent en avant des milieux rares, emblématiques et particulièrement bien préservés sur ces sites.

D'autres acteurs du territoire, propriétaires privés, communes..., pourront s'engager également via les **contrats Natura 2000**, autre outil qui sera mobilisable **dès cette année** afin de soutenir des actions concrètes en faveur des espèces et milieux d'intérêt communautaire.

Un autre témoin de la bonne appropriation de Natura 2000 se trouve dans les nombreux **échanges** qui ont pu avoir lieu **en amont de divers projets** entre le porteur et le CENB, permettant de limiter voire de supprimer les impacts des travaux prévus sur l'environnement.

Tous les acteurs sont concernés par la mise en œuvre de Natura 2000 sur le territoire, dans une optique de développement durable, conjuguant activités humaines et préservation de la biodiversité.

Bernard CROGUENNEC

Directeur départemental des territoires de la Nièvre



Mélicée du Plantain sur Alysson blanc

Les contrats Natura 2000, quèsaco ?

Zoom sur ...



Gestion du Solidage par la fauche à Herry (18)



Forêt alluviale à Imphy

Une démarche volontaire

Les contrats sont des outils de gestion qui permettent concrètement **d'agir pour la conservation des milieux et des espèces d'intérêt européen**, en suivant les orientations inscrites dans le document d'objectifs (Docob).

Pour qui ?

Ils sont conclus entre le **propriétaire du terrain** (personne physique ou morale, publique ou privée) **inclus dans le site Natura 2000** ou son ayant-droit, et l'**État**. Ils concernent des **parcelles à usage non agricole ou des parcelles forestières**. Un autre type de contrat existe pour les surfaces agricoles : les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).

Comment ça se passe ?

Le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne est là pour vous accompagner tout au long de votre projet ; dans un premier temps, pour identifier les **enjeux écologiques** de vos parcelles (espèces, habitats d'intérêt européen, fonctionnement de l'écosystème), ainsi que les actions envisageables pour **entretenir ou restaurer les milieux**, dans un objectif non productif. Après avoir réfléchi à la mise en œuvre des travaux et les avoir chiffrés avec devis si nécessaire, la demande d'aide est adressée au service instructeur (direction départementale des territoires 58). La validation permet d'engager les travaux suivant un cahier des charges défini ensemble. La durée légale d'un

contrat est de **5 ans**. Un suivi des travaux et un bilan en fin de contrat seront réalisés afin de s'assurer de leur efficacité et de proposer une gestion adaptée sur le plus long terme, en fonction des espèces et habitats naturels recouverts. S'engager dans un contrat nécessite une capacité d'avance de trésorerie. Le remboursement des frais liés à la mise en œuvre de l'opération se fait sur facture (frais réels) ou selon un barème. Le financement est assuré par l'Europe (FEADER) et l'État (ministère de l'environnement). La signature d'un contrat donne également droit à une exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Les actions de type «investissement» nécessitent un autofinancement à hauteur de 20 % lorsque le signataire du contrat Natura 2000 est une collectivité.

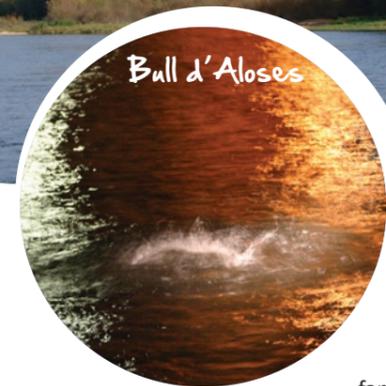
Qu'est ce qui peut être fait sur vos parcelles, dans la vallée de la Loire entre Imphy et Decize ?

Selon les habitats ou les espèces visés, différentes opérations ont été définies dans le Docob :

- Restauration (débroussaillage ou gyrobroyage des fruticées, griffage de surface ou étrépage pour la restauration de milieux pionniers secs) ou entretien des **pelouses sèches ligériennes** par fauche ou pâturage (hors SAU)
- Gestion des prairies (hors SAU) par la fauche ou le pâturage

- Entretien ou restauration des haies
- Création, rétablissement ou entretien de mares
- Entretien et restauration des annexes hydrauliques : chenaux secondaires, boires et frayères
- Lutte contre la Jussie à grandes fleurs et les Renouées invasives
- Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves et enlèvement raisonné des encombrés.

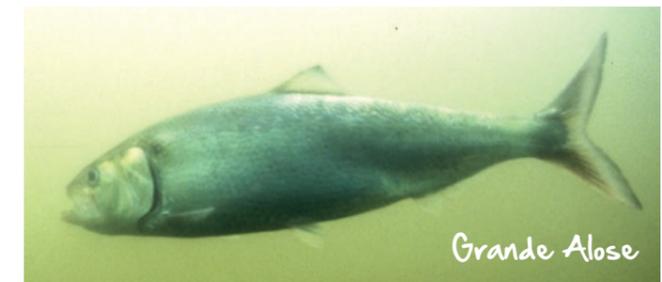
Vous souhaitez vous engager via un contrat, savoir ce qu'il est possible de faire chez vous? N'hésitez pas à contacter l'animatrice (coordonnées en dernière page) !



Bull d'Aloses

Un poisson qui remonte la Loire : la Grande Alose

La **Grande Alose**, ou Alose vraie, de la même famille que les sardines, passe la majeure partie de sa vie **en mer** à proximité des côtes. Elle remonte les fleuves pour **se reproduire dans les cours moyen et amont**, généralement où elle est née. En France, on peut ainsi la voir passer lors de la montaison, de mars à juin, puis de la dévalaison en automne, principalement dans la Garonne et la Loire, ainsi que quelques-uns de leurs affluents. Les Aloses se font surtout remarquer lors de la reproduction, au moment de la ponte qui a lieu de nuit et suit un rituel bruyant caractéristique appelé bull. Les géniteurs meurent après la reproduction. Au XVIIIe siècle, l'espèce était présente dans tous les grands fleuves français, puis a **fortement régressé** faisant craindre son extinction. Elle est aujourd'hui protégée et classée vulnérable sur la liste rouge nationale. Inscrite aux annexes II et V de la directive «habitat», elle constitue l'un des **enjeux des sites Natura 2000 des vallées de la Loire et de l'Allier**.



Grande Alose

L'Alose est présente et en augmentation depuis 2012 sur la Loire entre Imphy et Decize, comme le révèlent les comptages effectués par Logrami (Loire grands migrateurs) au niveau de la passe à poisson du barrage de Saint-Léger-des-vignes. En 2016 les effectifs ne correspondent néanmoins qu'à 1/10e du maximum observé depuis 1998 et la situation de l'espèce reste préoccupante.

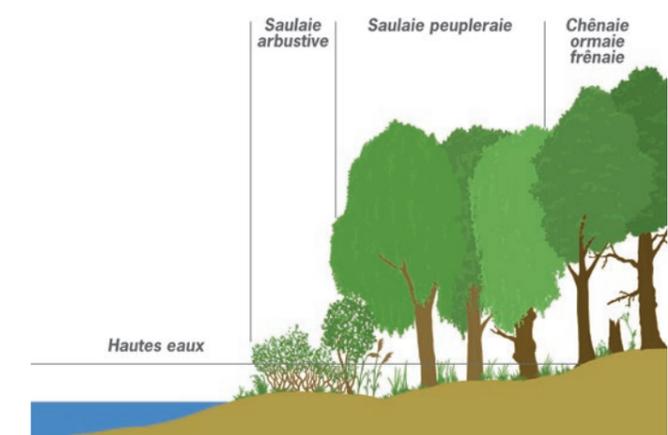
Les forêts alluviales

En bordure de Loire se développent des boisements contribuant aux paysages emblématiques du 'dernier fleuve sauvage' d'Europe. Deux grands types de forêts alluviales se distinguent sur le site : les saulaie-peupleraies ou **forêts à bois tendre** et les chênaie-frênaie-ormaises, à **bois dur**. Elles résultent de l'**évolution naturelle du milieu**, sur les berges sableuses qui s'exondent dans le lit de la Loire, ou plus loin au sein des prairies en déprise. Dans le lit mineur, la germination des graines de saules et peupliers entraîne la fixation du substrat qui s'accumule progressivement. Ainsi naissent les formations arbustives basses, communément appelées « verdiaux ». Avec le rehaussement du substrat et la formation de ce peigne végétal, la force des crues est amoindrie, facilitant l'installation de nouvelles essences. Alors apparaissent la Saulaie blanche, puis la forêt à bois dur, **deux habitats d'intérêt communautaire**.

Les forêts alluviales sont **peu nombreuses** et de **surfaces** relativement **réduites** entre Imphy et Decize. Elles jouent cependant un rôle primordial dans la **protection contre les inondations** et la **préservation de la qualité de l'eau**. Elles constituent également des habitats pour de nombreuses **espèces patrimoniales** comme le Castor, plusieurs chauves-souris, des oiseaux qui y nichent ou s'y nourrissent tels que l'Aigrette garzette, le Bihoreau gris ou la Bondrée apivore.

Les conserver est donc indispensable et la gestion la plus adéquate consiste à les laisser **évoluer librement**.

Pour aller plus loin : « Gérer sa forêt en milieu remarquable - sur la Loire d'Imphy à Decize », guide du Centre régional de la propriété forestière, en téléchargement sur le site internet : www.loire-imphydecize-natura2000.fr



Répartition spatiale des formations forestières en bord de Loire